

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

046-214601304-D_2025_06-DE

A G E D I

*blique française
Département du Lot*

COMMUNE DE GRÉZELS

Séance du 09 avril 2025

Date de la convocation: 31/03/2025

Membres en exercice : 10

Le neuf avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ

Présents : 8

Quorum atteint : oui

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Maurin BERENGER, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Représentés : Agnès CHAPELET-VOYE représentée par Sébastien PEREZ

Excusés : Valérie JAMPIERRE

Absents :

Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: Autorisation de réaliser un emprunt pour le marché de la traverse du Bourg - D_2025_06

Le conseil municipal de la commune de Grézels

Vu le budget de la commune de Grézels, voté et approuvé par le conseil municipal le 09.04.2025, et visé par l'autorité administrative.

M le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune doit avoir recours à l'emprunt pour financer l'opération de requalification de la Traverse du Bourg.

Après avoir rencontré le chargé d'affaires Collectivités Publiques et Logement social du Crédit Agricole et le directeur d'agence de la Banque Populaire, après avoir communiqué avec la chargée de développement territorial Aveyron/Lot/Tarn de la Banque des Territoires et après concertation avec le conseiller aux décideurs locaux, la proposition la plus adaptée est celle du Crédit Agricole.

Maurin Bérenger ne participe pas au vote en tant qu'administrateur de la caisse régionale du Crédit Agricole.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- La commune de Grézels contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt,

- Caractéristiques de l'emprunt :

- **Objet :** requalification de la « Traverse du Bourg »
- **Montant :** 300 000 € (trois cent mille euros)
- **Durée de l'amortissement :** 25 ans
- **Taux :** 4,11 % fixe
- **Périodicité :** mensuelle
- **Type d'échéance :** constante
- **Frais de dossier :** 0,20 % de l'enveloppe réservée

Débloccage : débloccage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat.

- La commune de Grézels s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

046-214601304-D_2025_06-DE

AGEDI

es et en cas de besoins, à créer et à mettre en
ssaires pour assurer les paiements des échéances.

- La commune de Grézels s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

- Le contrat à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de M. le Maire.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14/04/2025
et publié ou notifié
le 14/04/2025

